

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

MULTIGELVIT - complément alimentaire multivitaminé en gel

CODE

INTB026

FORMAT

30 stick-pack da 10 ml

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS



OPÉRATEUR COMMERCIAL

Distribué par SuppleFit by Chogan Group S.p.A. Siège Social : via A. Olivetti, 24 – 00131 Roma (RM) Siège opérationnel : via Curatoio, 17 - 76125 Trani (BT) -ITALY

DESCRIPTION

MULTIGELVIT est un complément alimentaire prêt à l'emploi à base de vitamines, aromatisé à la mandarine et sous forme de gel. La formule brevetée IPERVITAMY™ contient des niveaux équilibrés de vitamines B telles que B1, B2, B6, B12, B3 (Niacine) ; de la vitamine H (Biotine) et une quantité optimale d'acide folique et de vitamine C. Ce mélange de vitamines aide à réduire la fatigue et l'épuisement ; aide à soutenir le fonctionnement normal du système immunitaire, en favorisant les défenses naturelles ; et contribue à un métabolisme énergétique et à un fonctionnement psychologique normaux. De plus, la vitamine B5 (acide pantothénique) peut maintenir un esprit sain, soutenir les performances mentales et aider l'esprit à faire face aux tâches quotidiennes.

MODE D'EMPLOI

Il est conseillé de prendre un stick-pack tel quel par jour.

AVERTISSEMENTS

Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substitut à un régime alimentaire varié et équilibré et à un mode de vie sain. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Consultez votre médecin avant toute utilisation si vous êtes sous surveillance médicale ou si vous êtes enceinte ou allaitante.

INGRÉDIENTS

Eau, édulcorant : fructose ; IPERVITAMY™ : Acide ascorbique (vitamine C), niacine (vitamine B3), pantothénate de calcium (vitamine B5), chlorhydrate de thiamine (vitamine B1), chlorhydrate de pyridoxine (vitamine B6), riboflavine (vitamine B2), acide folique (vitamine B9), biotine (vitamine H), cyanocobalamine (vitamine B12) ; L-carnitine ; épaississant : alginate de sodium ; régulateurs d'acidité : phosphate de potassium monobasique, acide citrique ; phosphate de potassium dibasique ; édulcorant : sucralose ; conservateurs : sorbate de potassium, benzoate de sodium ; arôme : mandarine ; bêta-carotène.

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

12 MESI

CONTENU DE L'EMBALLAGE

30 stick packs de 10 mL

CONDITION DE CONSERVATION

Stocker le produit dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et des sources de chaleur. La date de péremption fait référence au produit correctement conservé et dans un emballage non ouvert.

APPORTS DE RÉFÉRENCE (AR)

INGRÉDIENTS	PAR DOSE QUOTIDIENNE MAXIMALE	PAR DOSE	% VNR *
IPERVITAMY™	378,61 mg		-
VITAMINE C (ACIDE ASCORBIQUE)	320 mg		400%
VITAMINE B3 (NIACINE)	27 mg		169%
VITAMINE B5 (ACIDE PANTOTHÉNIQUE)	13 mg		217%
VITAMINE B6 (PYRIDOXINE HCl)	5 mg		357%
VITAMINE B1 (THIAMINE HCL)	12,5 mg		1136%
VITAMINE B2 (RIBOFLAVINE)	0,7 mg		50%
VITAMINE B9 (ACIDE FOLIQUE)	0,2 mg		100%
VITAMINE H (BIOTINE)	0,2 mg		400%
VITAMINE B12 (CYANOCOBALAMINE)	0,01 mg		400%
L-CARNITINE BASE	150 mg		-
BÊTA-CAROTÈNE 10% CWS	2 mg		-
Valeurs nutritionnelles de référence pour les adultes conformément au règlement de l'UE n° 1169/2011			

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de excelsa), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de Macadamia ou du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON